

Pourquoi préserver les zones humides ?

Les zones humides sont des espaces dont le sol est gorgé d'eau de manière permanente ou temporaire. Elles peuvent présenter une végétation particulière. Dans ces endroits, l'eau peut apparaître en surface ou être dissimulée dans le sol.

Ces lieux sont importants pour l'équilibre des écosystèmes et à l'origine de bien des services pour l'homme.

- Abritent une riche biodiversité
- Participent à l'adaptation aux changements climatiques

- Limitent le ruissellement
- Régulent le débit des cours d'eau
- Épurent l'eau

La moitié des zones humides ont disparu en France pendant la seconde moitié du XX^e siècle. La dynamique de destruction a ralenti depuis le début des années 2000, mais le processus se poursuit. L'aménagement du territoire est une des causes majeures de destruction des zones humides. Des solutions existent pour concilier projet & préservation des milieux.

Les zones humides constituent un enjeu fort du bassin Fier et Lac d'Annecy.

Le SILA, en tant qu'animateur du contrat de bassin, propose un accompagnement des maîtres d'ouvrage en charge de travaux et d'aménagements pouvant impacter les zones humides.

Vous êtes maître d'ouvrage, public ou privé, d'un projet d'aménagement urbain ou agricole, situé sur le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy ?

Vous pensez être confronté à la présence de zones humides sur l'emprise de votre projet ?

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans la prise en compte de ces zones humides ?

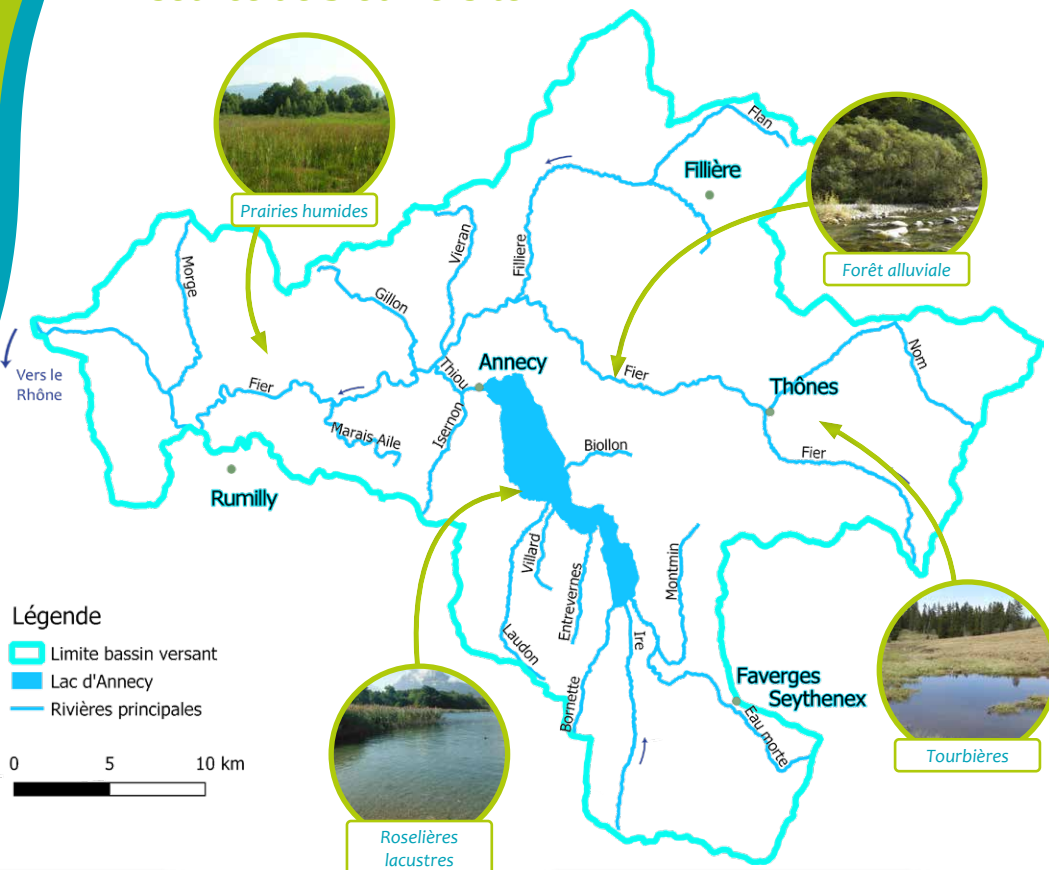


7 RUE DES TERRASSES
74 960 CRAN-GEVRIER
TÉL. : 04 50 66 77 77
www.sila.fr
[silaf@silaf.fr](mailto:sila@silaf.fr)

Le SILA est là !
Il vous accompagne
gratuitement au
démarrage de votre projet

L'ensemble des zones humides du bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy représente environ **750 sites connus**, réparti sur une surface de **plus de 2000 hectares** !

Le bassin versant du Fier & du Lac d'Annecy, source de biodiversité



Comment le SILA intervient-il ?

- Par des interventions complémentaires avec vos bureaux d'études, prestataires techniques, maîtres d'œuvre et assistants maître d'ouvrage.
- Par des pistes de réflexion destinées à orienter le projet vers le respect des obligations réglementaires relatives aux zones humides.

Ce que le SILA ne fait pas

- Pas de rédaction de vos dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau), ni de vos études approfondies.
- Pas d'instruction du dossier.

Comment le SILA s'engage-t-il concrètement ?

- Par des visites de terrain, réunions, échanges téléphoniques ou par mail, relectures de documents...

Quelles plus-values pour vos projets ?

- Projet respectueux des zones humides, source de biodiversité et participant à la gestion de la ressource en eau.
- Gain de temps et d'efficacité dans le respect des procédures réglementaires.
- Conformité avec la réglementation en vigueur sur les zones humides et avec les objectifs du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy.

Que peut vous apporter le SILA ?

- Des connaissances techniques sur le fonctionnement des zones humides, leur localisation et leurs caractéristiques.
- Un pré-diagnostic sur l'état des zones humides et les impacts potentiels de votre projet.
- Un accompagnement dans la définition de mesures d'évitement, de réduction d'impacts et éventuellement de compensation.

C'est à vous de solliciter le SILA le plus en amont possible du projet pour un maximum d'efficacité !